La *Revue internationale d’Histoire des études militaires anciennes* (*HiMA*) obéit à des règles éthiques strictes. Tous les acteur·rice·s impliqué·e·s dans l’élaboration de la revue sont tenu·e·s de les respecter.

La revue applique les [code de conduite et lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les rédacteurs en chef](http://publicationethics.org/files/Code_of_conduct_for_journal_editors_1.pdf) (en) et requiert de ses collaborateur·rice·s le respect des [lignes directrices éthiques pour les pairs examinateurs](http://publicationethics.org/files/Ethical_guidelines_for_peer_reviewers_0.pdf) (en) élaborées par le [Comité d’éthique de publication (COPE](http://publicationethics.org/)). Les engagements ci-dessous s’inspirent des recommandations de ce comité.

[1. Engagements de la revue](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom1n1)

[Processus d’évaluation](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n1)

Tous les efforts sont fournis pour traiter les tapuscrits soumis de manière efficace et rapide..

Une proposition d’article qui n’est pas conforme au champ d’application de la revue ou qui va à l’encontre de sa ligne éditoriale peut être rejetée par le comité de rédaction sans passer par une évaluation à l’aveugle par les pairs.

Toutes les propositions d’articles soumises à la revue sont rendues anonymes et évaluées au minimum par deux évaluateur·rice·s extérieur·e·s.

Après délibération du comité de rédaction et de la direction s’appuyant sur les rapports d’évaluation, une proposition d’article peut être acceptée, acceptée sous réserve de modifications (majeures ou mineures) ou rejetée.

* en cas d’acceptation sous réserve, la direction et le comité de rédaction prennent une décision définitive en fonction de la prise en compte par l’auteur·e des suggestions et commentaires des évaluateur·rice·s ;
* en cas de rejet de leur proposition, un avis motivé est transmis aux auteur·e·s. Ces dernier·e·s peuvent toutefois demander une seconde expertise. Après examen et avis du comité de rédaction et/ou de la direction, la contribution peut faire l’objet d’une ultime évaluation en double aveugle.

[Conflits d’intérêt](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n2)

En cas de conflit d’intérêt avec l’un·e des auteur·e·s ou avec le contenu d’une proposition, les membres du comité de rédaction concernés se récusent.

[Impartialité](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n3)

Chaque soumission d’article est prise en considération de manière impartiale et ses mérites sont jugés sans distinction de sexe, religion, orientation sexuelle, nationalité, origine ethnique, ancienneté ou affiliation institutionnelle des auteur·e·s.

[Confidentialité et utilisation des données](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n4)

Le processus d’évaluation par les pairs est strictement confidentiel. L’information ou la correspondance au sujet d’un tapuscrit ne sont partagées avec personne en dehors de ce processus. Aucune information inédite, aucun argument ou aucune interprétation contenue dans une contribution n’est utilisée ou divulguée avant la publication de l’article sans le consentement des auteur·e·s.

[Traitement éditorial](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n5)

Tout texte accepté (dès le premier envoi, ou après modification) fait l’objet d’un travail éditorial effectué en concertation avec l’auteur·e.

[Erratum](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n6)

Si la revue apprend qu’un article qu’elle a publié contient une erreur importante, elle en informe les auteur·e·s qui doivent rapidement soit transmettre leurs corrections, soit fournir des preuves de la justesse de l’article concerné.

[2. Engagement des expert·e·s](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom1n2)

[Récusation](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n7)

Les expert·e·s informent rapidement la direction de la revue s’il·elle·s se sentent insuffisamment qualifié·e·s ou s’il·elle·s ne disposent pas du temps nécessaire pour évaluer la recherche présentée.

[Confidentialité et utilisation des données](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n8)

Le processus d’évaluation par les pairs est strictement confidentiel. L’information ou la correspondance au sujet d’un tapuscrit ne sont partagées avec personne en dehors de ce processus. Aucune information inédite, aucun argument ou aucune interprétation contenue dans une contribution n’est utilisée ou divulguée avant la publication de l’article sans le consentement des auteur·e·s.

[Impartialité](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n9)

La qualité de la proposition d’article est jugée objectivement en respectant l’indépendance intellectuelle des auteur·e·s. Les évaluateur·rice·s expriment clairement leurs points de vue, arguments à l’appui ; la critique *ad hominem* étant proscrite.

[Publications multiples ou redondantes](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n10)

Les expert·e·s informent la direction de la revue de toute similitude substantielle entre le tapuscrit en cours d’évaluation et tout document publié ou soumis simultanément à une autre revue dont il·elle·s ont connaissance.

[Références](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n11)

Les expert·e·s informent la direction de la revue de l’utilisation de travaux d’autres auteur·e·s sans mention de leur source.

[3. Engagements des auteur.e.s](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom1n3)

[Originalité et plagiat](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n12)

Les auteur·e·s garantissent que leur proposition d’article est originale, qu’elle ne porte pas atteinte aux droits moraux de la propriété intellectuelle de toute autre personne ou entité.

[Conflits d’intérêt](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n13)

Les auteur·e·s déclarent à la direction de la revue tout conflit d’intérêt potentiel, qu’il soit professionnel, financier ou autre qui pourrait être interprété comme ayant pu influencer leur démarche. En outre, il·elle·s mentionnent toutes les sources de financement de la recherche présentée dans la contribution.

[Mention des auteurs](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n14)

L’auteur·e correspondant·e s’assure que seul·e·s les auteur·e·s et tou·te·s les auteur·e·s ayant apporté une contribution significative à la conception, l’élaboration et l’interprétation de l’étude présentée figurent dans la liste des co-auteur·e·s. Il·elle veille également à ce que tou·te·s les co-auteur·e·s aient vu et approuvé la version finale du document, et décidé de le soumettre à la publication. Les remerciements peuvent permettre de mentionner certain·e·s contributeur·rice·s qui ont apporté une aide substantielle au travail publié.

[Propos diffamatoires](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n15)

Les auteur·e·s garantissent que leur proposition d’article ne contient pas de déclaration diffamatoire, frauduleuse ou sciemment inexacte.

[Publications multiples ou redondantes](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n16)

Les auteur·e·s garantissent que leur proposition d’article n’a pas déjà été publiée et qu’elle ne repose ni en partie, ni en totalité sur des travaux déjà publiés (à l’exception des notes et comptes rendus de lecture et des articles de la rubrique Échanges qui reposent respectivement et uniquement sur l’œuvre commentée ou l’article d’ouverture des Échanges). Il·elle·s ne soumettent pas leur contribution à plusieurs revues en même temps.

[Références](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n17)

Les auteur·e·s garantissent qu’il·elle·s citent de manière appropriée toutes les publications qu’il·elle·s ont utilisées dans leur travail.

[Traitement éditorial](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n18)

Les auteur·e·s autorisent l’équipe éditoriale de la revue à apporter d’éventuels aménagements à leur article et collaborent avec elle quand des aménagements leurs sont soumis pour accord.

[Erratum](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n19)

Si il·elle·s découvrent une erreur importante ou une inexactitude après la parution de leur article, les auteur·e·s en informent rapidement la revue et coopèrent avec elle pour se rétracter ou corriger l’article concerné.

Si il·elle·s sont contacté·e·s par la revue après la parution de leur article à la suite de la découverte d’une erreur importante, il·elle·s transmettent rapidement soit leurs corrections, soit des preuves de la justesse de l’article original.

[Publication imprimée et numérique](https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11024#tocfrom2n20)

Les auteur·e·s autorisent la diffusion de leur article aux formats imprimé et numérique, notamment sur le portail Cairn.info.